



Une nouvelle présidente et un nouveau comité exécutif pour EFN

Lors de l'assemblée plénière d'automne de l'EFN qui s'est déroulée à Athènes les 22 et 23 septembre, une nouvelle Présidente a été élue pour 2 ans. Il s'agit d'Anette Kennedy, directrice exécutive de l'association Irlandaise. Conformément aux nouveaux statuts, 5 membres ont été élus au comité exécutif pour la même période. (Trésorier Pierre Théraulaz Suisse, Mme Grete Christensen Danemark, Mme Branka Rimac Croatie, M. Ioannis Leontiou Chypre, Mme Beverly Malone Royaume Uni)



Les étudiants présentent leurs travaux



La passation de pouvoir entre les deux présidentes

L'EFN au forum de la santé

Lors du Forum Ouvert de la Santé organisé par la DG Santé et Protection du Consommateur de la Commission Européenne, Anette Kennedy, Présidente de la Fédération Européenne des Associations Infirmières, a fait un discours sur les services de santé, en tenant compte du projet de Directive sur les Services et de la contribution des infirmières à ce processus. EFN a co-organisé un atelier qui s'est concentré sur les services de santé. Anette Kennedy a souligné que : « Il y a un besoin urgent d'explorer le contexte actuel de préparation professionnelle en Europe pour établir une norme cohérente en matière de soins aux individus dans tous les pays de l'UE au niveau de l'éducation, des compétences, des codes de pratique et des résultats cliniques. Il y a aussi une nécessité réelle de développer des mécanismes européens d'accréditation, sur base des développements nationaux qui respectent des structures mondiales bien établies. Et il doit y avoir des preuves de validation des standards et une transparence du processus utilisé, qui soit facilement reconnu au-delà des frontières. »

Les états généraux pour la création d'un ordre infirmier représentent une grande première dans notre profession. Ils sont à l'initiative du GIPSI et des syndicats d'infirmiers libéraux. Ils ont pour objectifs :

- Exposer les éléments du contexte de notre exercice professionnel qui motivent cette réflexion
- Clarifier la nature des missions dévolues à un ordre infirmier et leur pertinence tant pour la population que pour la profession
- Recueillir l'avis des professionnels au sein des régions
- Synthétiser les avis recueillis afin d'obtenir une plate-forme nationale utilisable au niveau des décideurs
- Sensibiliser la population sur la force d'appui de cette structure pour la garantie de la qualité des soins dispensés par des professionnels qualifiés et compétents

Afin d'organiser au mieux les réunions, un dispositif global a été élaboré. L'organisation suivante a été retenue :

Une première réunion préparatoire est organisée par un groupe de représentants d'associations et de syndicats professionnels. Le lieu et la date sont fixés. Le groupe organisateur diffuse l'information et invite diverses personnalités. Lors de la réunion des états généraux, une présentation est faite sur l'ordre selon un modèle qui servira pour l'ensemble des réunions. Les avis, suggestions etc.. sont recueillis et une synthèse régionale est écrite.

Les synthèses régionales seront restituées lors de la réunion nationale prévue le 26 janvier 2006 à Paris. Les dates et les lieux de ces réunions sont inscrites sur le site du GIPSI. <http://www.gipsi.org> Consultez-le régulièrement et venez nombreux pour exprimer votre opinion sur la question de l'ordre infirmier.



Le CII vient de nous apprendre le décès de Mme Margretta (Gretta) Madden Styles, ancienne Présidente du CII, lauréate du Prix Christiane Reimann et Présidente de la Fondation internationale Florence Nightingale, Tout à la fois universitaire, conseillère, auteur, administratrice, consultante, chercheuse, pionnière et innovatrice, Gretta Styles a influencé la vie de milliers d'infirmières par son enseignement, ses écrits, son action et son aura. C'est elle qui a inspiré l'action du CII en matière réglementaire. Elle a, pour ce faire, rencontré, encouragé et collaboré avec des infirmières de quatre-vingts pays, à une époque où la réglementation professionnelle ne bénéficiait de presque aucune reconnaissance dans les programmes de santé ou de soins infirmiers. L'engagement de Mme Styles dans le renforcement des liens entre infirmières généralistes et spécialisées a guidé le développement des réseaux spécialisés ainsi que la création du Forum de l'accréditation du CII. Mme Styles a œuvré activement au sein de la communauté infirmière pour la définition de normes de pratique qui permettent aujourd'hui aux consommateurs de juger, en toute connaissance de cause, de la qualité des soins dispensés par les infirmières. Nous avons eu l'honneur et le plaisir de la recevoir à l'ANFIIDE en 1998. Nous présentons nos sincères et fraternelles condoléances

Flash infos



Novembre décembre 2005

Association Nationale Française des Infirmières et Infirmiers Diplômés et Etudiants

Créée en 1924, reconnue d'utilité publique depuis 1932, affiliée au Conseil International des Infirmières

Sommaire

Editorial	1
Nouvelles nationales	2
Nouvelles nationales	3
International	4
Etats généraux	4
Carnet gris	4



Editorial

Il y a des fois où tout d'un coup les nuages s'estompent et la visibilité s'améliorant, la route paraît nettement plus facile.

Depuis le salon infirmier où l'ANFIIDE était présente, et le discours de notre ministre, beaucoup d'éléments semblent se mettre en place. L'entrée de la formation des infirmières à un niveau de licence semble acquise. Dès 2006 notre profession s'inscrira dans la filière LMD. L'évolution de notre profession vers des compétences cliniques accrues, des délégations de compétences et de soins à travers un dispositif visant à reconnaître la filière clinique et la pratique avancée font parties des travaux ministériels de cette fin d'année et de la suivante. Et l'ordre infirmier dans tout ça? Mr Xavier Bertrand souhaite avoir une large concertation issue d'un dialogue au sein de la profession. Afin de répondre à cette demande, nous organisons au sein du GIPSI et avec les syndicats d'infirmiers libéraux "Les états généraux pour la création d'un ordre infirmier". Des réunions régionales sont organisées dans un grand nombre de départements pour pouvoir instaurer un débat constructif autour des opportunités de la création d'une structure nationale représentative. Nous vous invi-

tons à venir nombreux pour pouvoir recueillir vos avis, propositions, critiques... Tous les professionnels sont invités à participer à ce débat national dont les résultats seront restitués le 26 janvier 2006. Vous pouvez consulter les dates de ces réunions sur le site web du GIPSI <http://www.gipsi.org>

Toutes ses avancées montrent bien que quand la profession s'organise et parle d'une même voie, l'écoute de nos décideurs est plus attentive. Une ombre au tableau, les résultats concernant le dossier des aides opératoire. Même si nous avons gagné une bataille au conseil d'état, le dispositif de validation n'est pas stoppé. Nous continuons à nous mobiliser. Loin de nous un triomphalisme malvenu. Nous avons énormément de travail devant nous. Les états généraux représentent un gros chantier (voir encadré p.4). Il est temps de prouver à nos autorités de tutelles que nous pouvons être autonomes.

En cette période de fin d'année, je voudrais vous rappeler que notre association ne peut fonctionner qu'avec vos adhésions. Si vous n'avez pas renouvelé celle-ci, il faut le faire avant le 31 décembre pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt qui réduit le prix de la cotisation de moitié.

Jean-François NEGRI
Vice-président

L'ANFIIDE est une association qui ne fonctionne qu'avec des professionnels bénévoles. En adhérant à l'ANFIIDE vous nous permettez d'être représentatif pour défendre les intérêts de la profession tant au niveau national qu'international.

Rejoignez-nous !

Ordre infirmier

L'activité intense menée depuis de nombreux mois par les associations et syndicats infirmiers réunies autour du Gipsi (communément appelée groupe Sainte-Anne) afin de sensibiliser la profession et les décideurs sur le thème de l'ordre semblent porter ses fruits.

La stratégie combinant campagne d'information des professionnels, déclinaisons des missions en activités, consultation des parties prenantes (professions de santé et syndicats interprofessionnels), et activité de lobbying ne s'est pas relâchée. De nombreuses conférences ont placé le thème de l'ordre au cœur de leurs discussions et le dernier salon infirmier a également ouvert un espace d'échanges au sein de la profession sur le thème de l'autorégulation. Lors du discours de M. Xavier Bertrand celui-ci a d'ailleurs déclaré qu'il allait consulter les partenaires impliqués par le débat de l'ordre infirmier afin de statuer. Il a affirmé le statu-quo ne peut plus continuer.

Le groupe Sainte-Anne se tient à la disposition du cabinet pour informer cette consultation fort de la méthodologie des états généraux lancés en octobre dernier. Elle visait à organiser une ou plusieurs rencontres dans chaque région afin d'informer et de recueillir les commentaires de nos collègues. La liste ainsi que les dates et les lieux des réunions sont disponibles sur le site. Une synthèse nationale sera organisée à Paris le 26 janvier 2006 à l'hôpital Sainte-Anne. Le créneau électoral à saisir est court. Nous rencontrerons à plusieurs reprises les directions et le cabinet du Ministre afin de continuer à faire avancer ce dossier.

Grouperment d'Intérêt Professionnel en Soins Infirmiers

Notre groupement se renforce, treize, porte-bonheur pour la profession

Suite à la modification de ses statuts, en juin dernier, au terme de trois années de fonctionnement, cinq associations ont émis le souhait d'intégrer le Gipsi. C'est chose faite depuis le 15 octobre : l'AEIIBO, l'AFET, l'ARSI, le CEEPAME, et le GIF, sont désormais membres du groupement dont le positionnement et la visibilité ne cessent de se renforcer dans le paysage de la santé.

Aides opératoires : une victoire amère mais le combat continu

La promulgation du décret visant à lancer une seconde vague de validation d'aides opératoires non infirmier (bénévoles femmes de médecins) a été immédiatement suivie d'une réaction forte de la profession. Les deux associations d'infirmières de bloc opératoire (UNAIBODE et AEIIBO), le GIPSI et la CNI ont alors déposé un recours en suspension ainsi qu'un recours sur le fond auprès du conseil d'état. Bien que le recours en suspension ait été gagnée le 3 septembre dernier, le ministère a mis en application partiellement le texte et à organisé l'examen de validation le 13 octobre. Nous devrions avoir le résultat du recours sur le fond en février 2006. Les résultats à ces exa-

mens réalisés dans les régions sont élogieux : 65 % de recalés. Notre action était donc fondée : ces aides opératoires ne possèdent pas les compétences leur permettant de garantir qualité et sécurité des soins auprès des opérés. Nous attendons maintenant que ces personnes sortent des blocs opératoires puisqu'elles n'ont pas les compétences pour y rester. En outre, les aides opératoires validées en 2002 (processus contre lequel nos actions avaient été vaines) n'ont toujours pas reçu la formation prévue par le texte. L'AEIIBO a élaboré un dispositif a fin de développer les compétences de ces aides légalisées dans leur exercice infirmier illégal.

Toutefois un recours en conseil d'état implique un coût élevé que nos associations doivent assumer; Nous vous rappelons qu'une souscription est ouverte depuis le printemps au sein de l'Anfiide. Si vous souhaitez contribuer à ce combat, merci d'envoyer vos dons aux secrétariat de l'association. Nous ne manqueront pas de vous tenir informé des évolutions de ce dossier.

Exclusivité de fonction

La validation des aides opératoires a permis de questionner le niveau de qualité attendus des soins péri opératoire dispensés aux bénéficiaires. Dans un contexte où il va être nécessaire de faire mieux plus vite et avec un coût moindre, tout cela dans un environnement marqué par la désertification de certaines disciplines médicales, il ne semble pas que le déqualification soit la meilleure des stratégies à employer. Bien au contraire, l'hyperspécialisation des activités de blocs opératoires requiert comme ce fut le cas pour la pratique de l'anesthésie l'attribution d'une exclusivité de fonction aux IBODES. C'est dans ce sens que les négociations vont être menées tout en tenant compte de la faisabilité d'une telle demande. La flexibilité des parcours de formation qu'offre la filière LMD associée à la validation des acquis et de l'expérience devrait être et dans ce processus. Il est plus que jamais nécessaire de réduire l'écart entre discours mettant la qualité au premier plan et mesures concrètes.

Grippe aviaire

Les infirmières ne seront pas oubliées comme ce fut le cas lors du dernier problème de santé publique, la canicule. Le GIPSI a été associé aux réflexions du ministère de la préparation du dispositif visant à faire face à une pandémie de grippe aviaire

Les diététiciens dotés d'un diplôme d'état

Une nouvelle profession réglementée apparaît dans le paysage de la santé, en effet, les diététiciens vont être dotés d'un diplôme d'état. Pour l'instant il ne dispose pas de décrets d'actes, mais un référentiel de formation est en cours d'élaboration. Notre profession sera vigilante quant à la rédaction de celui-ci pour que les compétences partagées puissent être discutées entre professionnels infirmiers et diététiciens.

Filière universitaire, VAE.... Quoi de neuf dans la formation infirmière

La formation infirmière est à l'heure de la réforme en cette fin d'année. Le processus de validation des acquis issus de l'expérience appliqué aux aides soignants est maintenant en place. Celle des auxiliaires de puériculture va suivre. Ce chantier terminé, la direction de l'hospitalisation et de l'offre de soins va entreprendre l'application de la loi sur la VAE au diplôme d'état d'infirmières. Cette réflexion est ardue du fait du caractère réglementé de notre exercice et du balisage européen posé par les directives sectorielles rendant possible la libre circulation des infirmières généralistes au sein de l'U.E. Ces travaux devraient débiter à la fin de cette année. L'ANFIIDE et le GIPSI seront parties prenantes de ce processus. La méthodologie devrait être calquée sur celui qui était suivi pour le diplôme professionnel d'aide soignant à savoir : l'élaboration d'un cadre de compétences à partir des activités menées par les infirmières, rédigées par un groupe de professionnels associatifs et syndicaux, une validation de ce cadre par un groupe plus large de professionnels.

Cette réflexion est complémentaire à celle menée par la D. G. S. visant à structurer la formation infirmière sur la trame du LMD. Le cadre de compétence ainsi élaboré servira de base au développement du référentiel de formation. Il est nécessaire de préciser un certain nombre de points quant à l'application de la VAE:

- elle est transdisciplinaire,
- elle repose sur la notion de compétence,
- pour chaque compétence requise pour dispenser des soins, il est nécessaire de déterminer si elles doivent être acquises au terme d'une formation ou si elles sont ouvertes à une validation par l'expérience dont les modalités doivent être définies par des critères,...

Dans ce débat central pour notre profession, il est essentiel d'affirmer la spécificité de la discipline des soins infirmiers qui apportent une perspective singulière et complémentaire de celle des autres professionnels de santé sur les situations de soins.

Il faut dépasser le concept d'activité et mettre en avant l'intention qui motive l'action. C'est dans la nature de cette attention que la perspective infirmière devient évidente. Notre discipline possède un projet : accompagner les réactions humaines générées par la trajectoire de santé d'un individu. Il semble que cette approche prenne toute son importance en cette période où la réforme de la tarification semble parfois oublier qu'une personne se cache derrière une pathologie et que la réponse à la maladie est révélatrice de la place que cette expérience prend dans son histoire de vie.

Synthèse de l'actualité régionale rédigée par
Christophe DEBOUT
Président de l'ANFIIDE, Président du GIPSI



Une action conjointe pour promouvoir les démarches innovantes dans la prise en charge des malades atteints de cancer

A la suite des premiers Etats Généraux des malades atteints de cancer, organisés par la Ligue Nationale contre le cancer, la Ligue et la Fédération Hospitalière de France se sont engagées dans un partenariat pluriannuel, visant à promouvoir les actions innovantes dans le domaine de la qualité de la prise en charge vécue par le malade atteint de cancer.

Ce partenariat témoigne de la volonté des deux organismes d'agir concrètement en faveur du malade, en encourageant le développement des démarches qualité, centrées sur ce dernier.

Depuis 2000, 49 projets ont été ainsi retenus, portant notamment sur la consultation d'annonce, l'information et l'éducation délivrée aux patients et à leurs proches par l'équipe médicale et paramédicale (infirmières, psychologues, aide-soignantes, puéricultrices, orthophonistes), le retour à domicile, le confort des malades, le soutien psychologique, l'accompagnement thérapeutique et social ou encore le dossier médical partagé.

Un nouvel appel à projets conjoint est lancé depuis le 1er octobre 2005, sur la base d'un cahier des charges établi par la Ligue et la FHF, en liaison avec les Conférences de Directeurs d'établissements, les Conférences de Présidents de Commission Médicale d'Etablissement, la Fédération de Cancérologie des CH et l'Union Nationale des Associations Familiales.

Cet appel à projets qui sera ouvert à l'ensemble des établissements de santé, qu'ils soient publics, participant au service public hospitalier ou privés à but lucratif, permettra de sélectionner un certain nombre de projets qui bénéficieront d'une subvention versée par la Ligue. Ces projets innovants devront témoigner d'une action collective et être exportables dans d'autres structures de soins. Cela suppose que les actions proposées soient développées, conduites et évaluées dans le cadre d'une méthodologie bien définie.

Contacts : _ Ligue : Rudy Bogaczyk 01.53.55.24.16, bogaczykr@ligue-cancer.net _ FHF : Laëticia Toniolo 01.44.06.85.01, spolefinbdhf@fhf.fr

Pour télécharger les documents et renvoyer votre dossier de candidature à l'adresse suivante : spolefinbdhf@fhf.fr